



Audit – Bureau de La Rochelle
9 rue Augustin Fresnel
BP 60013

17183 Périgny PDC 1

T : +33 (0)5 46 50 50 60

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE

Siège social : 15 rue Saint-Eutrope
17100 SAINTES

Association régie par la Loi 1901 : W 174 000 897

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE

Association régie par la Loi 1901 : W 174 000 897
Siège social : 15 rue Saint-Eutrope 17100 SAINTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 4 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Sylvain GUEMANN

BILAN ACTIF

031 8112

ACTIF		01/01/2025 au 31/12/2025		Durée : 12 Mois	Ex.2024-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	2 000,00	2 000,00		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Instal. techniques, mat. et out. ind. Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	257 219,54	244 511,15	12 708,39	14 638,14
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) : Participations Créances rattachées à des participat. Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	15,24		15,24	15,24
	TOTAL I	259 234,78	246 511,15	12 723,63	14 653,38
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS : Matières premières et autres approv. En-cours de production : biens et serv. Produits intermédiaires et finis Marchandises AVANCES & ACPTE VERSES SUR COMMANDES CREANCES (3) : Créances usagers et cptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance (4)	640,00 833 617,17 6 807,03		640,00 833 617,17 6 807,03	3 939,20 855 167,33 7 160,50
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT INSTRUM. FINANCIERS A TERME & JETONS DETENUS DISPONIBILITES	378 961,47		378 961,47	342 415,15
	TOTAL II	1 220 025,67		1 220 025,67	1 208 682,18
COMPTES REGUL	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS.EXERC. (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		1 479 260,45	246 511,15	1 232 749,30	1 223 335,56
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

031 8112

P A S S I F		01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES :		
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	259 269,16	259 269,16
	ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise)		
	RESERVES :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	152 329,49	152 329,49
	REPORT A NOUVEAU	-158 265,07	-222 780,58
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	35 524,46	64 515,51
	AUTRES FONDS PROPRES :		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE			
ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise)			
DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat)			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 112,04	38 112,04	
PROVISIONS REGLEMENTEES			
TOTAL I		326 970,08	291 445,62
FONDS DEDIES	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	4 000,00	10 200,00
	FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES		
TOTAL II		4 000,00	10 200,00
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL III			
DETTES (1)	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)		
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
	NSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (2)		
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 691,69	28 428,22
	DETTES DES LEGS OU DONATIONS		
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	765 709,85	770 526,19
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
REGUL	AUTRES DETTES	377,68	1 622,53
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	110 000,00	121 113,00
TOTAL IV		901 779,22	921 689,94
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		1 232 749,30	1 223 335,56
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques			
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

031 8112

RUBRIQUES	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) : Cotisations Ventes de marchandises Production vendue (biens et services) MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES Dont à l'exportation : Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Produits de tiers financeurs Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (X) Autres produits		
	2 130 268,91	2 204 895,43
	19 498,72	12 152,21
	8 200,00	13 500,00
	55 468,08	56 111,18
TOTAL I	2 213 435,71	2 286 658,82
CHARGES D'EXPLOITATION (2) : Achats de marchandises (a) Variation de stock Achats de matières premières & autres approvisionnements (a) Variation de stock Autres achats et charges externes (*) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Cotisations sociales Dotations aux amortissements et aux provisions : Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b) Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI) Autres charges		
	257 407,77	256 377,29
	127 739,34	131 528,74
	1 239 057,94	1 274 835,12
	485 252,44	482 095,74
	7 211,97	9 187,32
	2 000,00	9 200,00
	60 606,50	60 118,42
TOTAL II	2 179 275,96	2 223 342,63
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	34 159,75	63 316,19
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN : Bénéfice ou perte transférée III Perte ou bénéfice transféré IV * Y compris - redevances de crédit-bail mobilier		
	10 912,07	11 479,47
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE SUITE

031 8112

RUBRIQUES	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS : De participations (3) D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	1 364,71	1 970,33
TOTAL V	1 364,71	1 970,33
CHARGES FINANCIERES : Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 364,71	1 970,33
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	35 524,46	65 286,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
TOTAL VII		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		771,01
TOTAL VIII		771,01
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-771,01
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	2 214 800,42	2 288 629,15
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	2 179 275,96	2 224 113,64
EXCEDENT OU DEFICIT	35 524,46	64 515,51
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :	PRODUITS	17 420,68
	CHARGES	17 420,68
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

DESIGNATION : LA MISSION LOCALE
ACTIVITE :
ADRESSE : 15 RUE SAINT EUTROPE BP 70067 17100 SAINTES

PAGE 17

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025
dont le total est de 1 232 749.30 Euros
et au compte de résultat de l'exercice,
et dégageant un excédent de 35 524.46 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/03/2026.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2022-06, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2022-06
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Tableau de correspondance suite aux reclassements ANC 2022-06

Charges exceptionnelles 671800-Autres charges exc.sur op.gestion	Charges d'exploitation 658500-Charges div.gestion courantes
Produits exceptionnels 771800-Autres prod. Exc.sur op.gestion	Produits d'exploitation 758500-Produits div.gestion courantes
Transferts de charges 791000-Transferts de charges ASP	Subventions d'exploitation 741000-ASP versements salaires
Transferts de charges 791100-Remb.IJSS 791110-Remb.IJ prévoyance	Charges sociales 649110-Cpam remb.IJSS 649110-Mutex remb.IJ prev

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES

les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Le matériel informatique reconditionné à une durée d'amortissement de 2 ans.

- logiciels	L	1 an
- installations diverses	L	de 4 à 10 ans
- matériel de bureau	L	de 2 à 5 ans
- mobilier de bureau	L	10 ans

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

OBJET ASSOCIATIF

L'association a pour objet de favoriser les actions visant à ce que la totalité des personnes et en priorité ceux sans emploi, puissent bénéficier d'un outil pour la construction de leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle (en terme de formation, d'emploi, d'orientation, de santé, de logement, d'accès à la culture et aux loisirs) et ce sur les secteurs de la Saintonge et des Vals de Saintonge.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les crédits Contrat Engagement Jeune attribués au titre de l'année 2025 financent l'intégralité de l'accompagnement du jeune jusqu'au terme de son contrat. La part de ces crédits 2025 réservée pour l'année 2026 est de 110 000€ et a été comptabilisée en produits constatés d'avance.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

A défaut de montant chiffré dans les conventions de subventions, le montant des contributions volontaires comptabilisés correspondant à la mise à disposition des locaux pour les lieux de permanence est identique au montant comptabilisé sur les précédents exercices.

Le bénévolat du Trésorier est valorisé au taux horaire en vigueur au 31/12/2025 et pour 25 heures de bénévolat.

DETAIL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

LIBELLE	CHARGES	PRODUITS
CHARGES / PRODUITS D'EXPLOITATION		
486000 Charges constatées d'avance	6 807,03	
487000 Pds constatés d'avance		110 000,00
TOTAL	6 807,03	110 000,00

TOTAL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 807,03	110 000,00
---	-----------------	-------------------

DETAIL PRODUITS A RECEVOIR

LIBELLE	MONTANT
AUTRES CREANCES	
468700 Produits a recevoir	635 678,31
TOTAL	635 678,31
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	635 678,31

DETAIL CHARGES A PAYER

LIBELLE	MONTANT
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
408000 Fourn.factures non parv	15 392,05
TOTAL	15 392,05
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
428200 Dettes prov.pr cges a pay	133 039,13
438600 Autres charges a payer	83 614,97
TOTAL	216 654,10
AUTRES DETTES	
468600 Charges a payer	377,68
TOTAL	377,68
TOTAL DES CHARGES A PAYER	232 423,83

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

ESTIMATION DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE AU 31/12/2025

la valeur probable des indemnités à verser est de 451 869€

la valeur dette actuarielle est de 238 387€

La gestion des indemnités est externalisée auprès de la CNP Assurance.

Le cumul disponible au 31/12/2025 sur ce contrat est de 40 926.13€.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

RUBRIQUES	MONTANT
PRODUITS	
Bénévolat	297,00
Prestations en nature	17 123,68
Dons en nature	
TOTAL	17 420,68
CHARGES	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	17 123,68
Personnel bénévole	297,00
TOTAL	17 420,68

SUIVI DES FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS	MONTANT INITIAL DE LA SUBVENTION	SOLDE DU COMPTE 194 "Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement"				
		FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE (reprise en 7894)	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLE AFFECTATION (dotations en 6894)		TRANSFERTS
				UTILISATIONS Montant global C	UTILISATIONS Dont remboursement	
DEPARTEMENT Tous en Selle	3 000	1 000	1 000			
FONDATION DE FRANCE	7 200	7 200	7 200			
FAJ Bien être	2 000	2 000				2 000
CONTRAT DE VILLE-RALLYE	4 000	2 000				2 000
TOTAL	16 200	12 200	8 200			4 000

Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	259 269				259 269
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	152 329				152 329
Report à nouveau	-222 781	64 516			-158 265
Excédent ou déficit de l'exercice	64 516	-64 516	35 524		35 524
Situation nette	253 333		35 524		288 857
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	38 112				38 112
Provisions réglementées					
TOTAL	291 445		35 524		326 969

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise				Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	2 000			
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants)	)			
		Sur sol d'autrui	(dont composants)	)			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	dont composants	)			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	)	20 786		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			231 151	5 282	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III			253 937		5 282	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IV						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				253 937		5 282	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
				Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II			2 000	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillages industriels						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			20 786		
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			236 433		
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III					257 219	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IV						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						259 219	

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise						Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I								
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		2000					2000	
Terrains								
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriels								
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	19 554	323				19 877	
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	217 746	6 889				224 635	
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL III		237 300	7 212				244 512	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		239 300	7 212				246 512	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I								
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II								
Terrains								
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Inst.gales, agenc., aménagements divers							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres Immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier							
	Emballages, récupérations et divers							
TOTAL III								
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV								
Total général (I + II + III + IV)								
Total général non ventilé								
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT 1	À 1 AN AU PLUS 2	À PLUS D'UN AN 3	
DE L'ACTIF IMMOBILIS	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						
	Autres créances clients			640	640		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*)					
	Personnel et comptes rattachés						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
		Taxe sur la valeur ajoutée					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		15 586	15 586		
		Divers		182 353	182 353		
	Groupe et associés (2)						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			635 678	635 678		
	Charges constatées d'avance			6 807	6 807		
TOTALUX			841 064	841 064			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles							
Autres emprunts obligatoires							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			à 1 an maximum à l'origine				
			à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés			25 692	25 692			
Personnel et comptes rattachés			133 039	133 039			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			162 420	162 420			
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices				
			Taxe sur la valeur ajoutée				
			Obligations cautionnées				
			Autres impôts, taxes et assimilées				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés (2)							
Autres dettes			470 628	470 628			
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance			110 000	110 000			
TOTALUX			901 779	901 779			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice					